



LA LETTRE DE FÉRICY

ÉDITO

Chères Fériciennes, chers Fériciens,

La vie ne sera peut-être pas comme avant après une telle épreuve, mais un espoir se dessine enfin !

Toujours est-il que toute l'équipe municipale est « sur le pont » pour être prête quand le moment sera venu afin de vous proposer quelques espaces de rencontre, de convivialité, de divertissement tant attendus. Si les directives sanitaires le permettent, nous vous proposerons les traditionnels vide-grenier, fête champêtre, feu de la Saint-Jean, mais aussi des concerts pour la collecte de fonds en faveur de la restauration de l'église.

De nouvelles initiatives bienvenues font leurs places dans notre paysage socio-culturel : les ateliers nature avec Jeff, la valorisation du rucher communal ou encore les déambulations proposées par les Quinconces. Au cœur de la vie du village, l'association Féricy Culture Loisirs recherche son président ou sa présidente. FCL est un acteur incontournable de la vie communale aux côtés de la municipalité car FCL c'est des activités culturelles et récréatives (spectacles, contes, repas à thèmes, buvette du feu de la Saint-Jean et restauration du vi-

de-grenier) ainsi que sportives (marche nordique, tennis de table, yoga). Vous voulez que ces activités perdurent, vous investir dans cette association ? N'hésitez pas, rejoignez-les (coordonnées en mairie). Le bénévolat est essentiel pour faire vivre les villages comme Féricy et la commune est sensible à votre engagement tel qu'il s'exprime jour après jour sur le chantier de l'enceinte du Domaine !

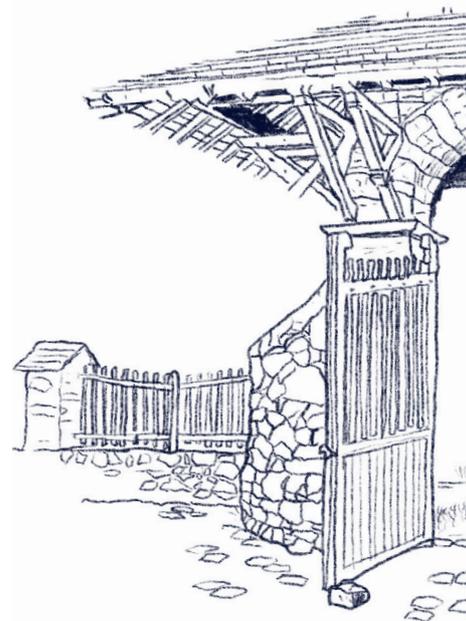
Le dossier financier n'étant pas bouclé, il est encore prématuré de vous exposer précisément nos projets mais sachez que nous travaillons sur les dossiers tels que nous les avons évoqués dans notre profession de foi ou en réunion publique : la restauration de la toiture de l'église, la cantine scolaire, la vidéoprotection et le réaménagement de la voirie et des trottoirs. Je ne manquerai pas de vous les présenter très prochainement.

Comme tous les biens communaux, l'aire de jeux a fait l'objet d'un contrôle technique et nous avons dû nous résoudre à la fermer pour la sécurité de nos petits. Les éléments défectueux seront bientôt réparés par les employés municipaux. Encore un peu de patience !

Un autre sujet qui tient à cœur à bon nombre de Fériciens : le Domaine de la Salle ! Nous avons rencontré fin avril un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie afin de nous aider à prospecter sur un modèle économique

viable. Quelques pistes se dessinent mais le chemin reste long ! Le moment venu une décision s'imposera et les solutions envisagées vous seront proposées. Nous serons alors à vos côtés pour éclairer votre choix.

Jean-Luc Germain
Maire de Féricy



URBANISME

Pensez aux démarches administratives avant de commencer vos travaux

Les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation en mairie. Selon la nature des travaux, il s'agira d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire.

► Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- création de 5 à 20 m² de surface de plancher
- ravalement
- modification de façade
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux)
- changement de destination de locaux existants
- construction ou modification de clôture
- adjonctions de parements
- piscines non couvertes (de 10 à 100 m²)
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti.

Dans le périmètre de protection de 500 mètres de rayon autour de l'église classée Monument historique, les travaux suivants sont également soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

► CONSTRUIRE UNE ANNEXE

	Aucune formalité	Déclaration de travaux	Permis de construire
Abri de jardin	Surface inférieure ou égale à 5 m ² et hauteur inférieure à 12 m.	Surface comprise entre 5 et 20 m ² Hauteur supérieure à 12 m	Surface supérieure à 20 m ² Hauteur supérieure à 12 m et surface comprise entre 5 et 20 m ²
Barbecue	Emprise au sol inférieure à 5 m ²	Emprise au sol comprise entre 5 et 20 m ²	X
Clôture	X	Oui	X
Garage	X	Surface inférieure ou égale à 20 m ²	Surface supérieure à 20 m ²
Pergola Carport	Emprise au sol inférieure à 5 m ²	Emprise au sol comprise entre 5 et 20 m ²	Emprise au sol dépasse les 20 m ²
Piscine	Piscine creusée dont la surface est inférieure à 10 m ² Piscine hors-sol qui fait moins de 20 m ²	Piscine creusée dont la surface est comprise entre 10 et 100m ² Piscine hors-sol dont la surface dépasse les 20m ²	Piscine creusée dont la surface dépasse les 100 m ²
Véranda	Surface inférieure à 5 m ²	Surface comprise entre 5 et 20 m ²	Surface supérieure à 20 m ²

- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC)
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine.

► Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes. De plus, les projets dont la surface totale (existante + extension) dépasse les 150 m² sont soumis au recours obligatoire à un architecte
- changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...)
- construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

► Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire
- constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol
- petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire
- petites éoliennes dont la hauteur est inférieure à 12m à la nacelle (sauf dans le périmètre de protection de l'église où une déclaration préalable est obligatoire)
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m.

► Construire une extension

- jusqu'à 5 m² d'emprise au sol : vous n'avez aucune formalité à effectuer
- au-delà de 5 m² et jusqu'à 20 m² d'emprise au sol : déclaration préalable
- au-delà de 20 m² et jusqu'à 40 m² d'emprise au sol en zone U : déclaration préalable
- au-delà de 20 m² et jusqu'à 40 m² pour les autres zones : permis de construire
- au-delà de 20 m² et jusqu'à 40 m² d'emprise au sol portant la surface totale au-delà de 150 m² : permis de construire et recours à un architecte
- au-delà de 40 m² d'emprise au sol : permis de construire.

► Attention !

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit passible de poursuites pénales.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux et le tribunal correctionnel peut imposer la démolition, la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou la remise des lieux dans leur état antérieur. De plus, une astreinte financière journalière peut être imposée par la municipalité pour faire mettre en conformité des con-

► QUELS SONT LES FORMULAIRES À REMPLIR ?

structions irrégulières. D'un montant de 50€, elle augmente progressivement jusqu'à 500 € par jour.

► À savoir

Le bénéficiaire d'une autorisation d'urbanisme doit afficher sur son terrain un extrait de cette autorisation dès son obtention. Le panneau doit rester lisible et visible depuis la voie publique durant toute la durée des travaux.

Si le terrain est enclavé, le panneau doit être fixé à l'entrée du chemin qui y donne accès, en limite de la voie publique.

► Le Plan Local d'Urbanisme pour être sûr de faire les bons choix

Quelle couleur pour mes fenêtres ? Quelle hauteur pour mon mur de clôture ? Pour vous guider dans vos réflexions, pensez à consulter le PLU. Il regroupe les documents visant à assurer un développement harmonieux de notre commune pour un cadre de vie de qualité.

Il fixe les règles d'urbanisme et de construction. Ainsi, les projets de construction ou de travaux, leurs styles architecturaux, leurs impacts sur l'environnement collectif et sur le développement durable sont rigoureusement encadrés.

Le règlement et le plan de zonage du PLU de Féricy sont en ligne sur le site www.fericy.fr

L'ensemble des documents composant le PLU sont consultables en mairie.

	Certificat d'urbanisme		Déclaration préalable		Permis de construire		Permis de démolir
	CUa Certificat d'information	CUb Certificat opérationnel	Maison individuelle et ses annexes	Autres	Maison individuelle et ses annexes	Autres	
Renseignements sur un terrain (équipements, servitudes et périmètre, dispositions d'urbanisme)							
Connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain et savoir si l'opération projetée est réalisable							
Construction nouvelle comprise entre 5 m² et 20 m²							
Construction nouvelle de + de 20 m²							
Extension d'un bâtiment ou aménagement de combles de - de 40 m² en zone U du PLU							
Extension d'un bâtiment ou aménagement de combles de + de 40 m² en zone U du PLU							
Modification de l'aspect extérieur (ravalement, toiture, pose de châssis de toit, changement de fenêtres, clôtures...)							
Changement de destination d'une construction (ex. : habitation en commerce)							
Démolition							

Cerfa 13410*05

Cerfa 13404*07

Cerfa 13409*07

Cerfa 13703*07

Cerfa 13406*07

Cerfa 13405*05

■ ACTION SOCIALE

► Une aide au permis de conduire pour les jeunes en insertion

La Région Ile-de-France finance tout ou partie du permis B pour les jeunes Franciliens en insertion. Cette action d'aide à la mobilité vise à favoriser l'accès à l'emploi ou à la formation. Le montant maximum de l'aide est de 1.300€

Qui peut en bénéficier ?

Les Fériciens âgés de 18 à 25 ans, inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle, et étant dans l'une des situations suivantes :

- stagiaires de la formation professionnelle inscrits dans l'un des dispositifs régionaux dédiés aux jeunes sans qualification (EDI, E2C, PEE);
- jeunes inscrits et suivis en mission locale, signataires d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), dont le projet professionnel, attesté par le conseiller de la mission locale, nécessite l'obtention du permis ;
- demandeurs d'emploi.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.iledefrance.fr/aide-au-permis-de-conduire-pour-jeunes-en-insertion

► Séjours d'été pour les enfants et les ados, les inscriptions sont ouvertes !

Durant les vacances d'été, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux propose des mini-séjours pour les 6-12 ans et un séjour ados pour les 12-17 ans.

L'occasion pour les enfants de notre Communauté de Communes de partir en vacances et de vivre leurs propres expériences, encadrés par les équipes d'animation de la CCBRC. Riches en activités, ces mini-séjours et séjours ados sont accessibles à des tarifs attractifs avec 5 tranches de prix déterminées en fonction du quotient familial. À noter que les chèques vacances et les bons CAF sont acceptés pour le paiement de ces séjours.

Les inscriptions sont ouvertes depuis le 29 mars.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur www.briedesrivieresetchateaux.fr/mes-services/enfance/sejours-ete/

► Ouverture de la Maison France Services au Châtelet-en-Brie

La Maison France Services est une structure labellisée ouverte depuis le 15 avril, qui vous aide dans vos démarches administratives en mettant à votre disposition des outils (point informatique, documentation, ateliers, ...) et des agents formés et tenus au secret professionnel pour vous conseiller et vous accompagner individuellement.

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? La Maison France Services est là pour vous accompagner. Ouverte à

tous, avec ou sans rendez-vous.

Pour plus de renseignements rendez-vous sur www.chatelet-en-brie.fr/France-Services/2145/

La commune est disponible pour vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches si nécessaire.

► Ouverture du Guichet Unique Petite Enfance

Le Guichet Unique Petite Enfance est un service intercommunal gratuit qui regroupe des informations concernant les différents modes d'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans présents sur le territoire. Plus besoin de chercher les informations, tout est centralisé !

Il est destiné à toutes les familles à la recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le), d'une crèche, d'un multi-accueil, d'une micro-crèche...

Le guichet unique, comment ça marche ?

C'est simple ! Grâce au module de recherche du site monenfant.fr, il vous suffit de mentionner votre code postal et de remplir le formulaire dans la rubrique « Une question sur les modes d'accueil ». Un accusé de traitement vous sera adressé par courrier et un agent du Guichet Unique Petite Enfance vous contactera pour vous proposer un rendez-vous.

Pour plus d'informations, contactez la Communauté de communes au 01 60 66 65 69.

ÉTÉ 2021

Mini 6-12 ANS SÉJOURS

**** INSCRIPTIONS À PARTIR DU LUNDI 29 MARS**

Sur mesure
DU 12 AU 16 JUIL.
BAR-SUR-SEINE (110)
ADUAPARK, PAROLE DEANT, LASER GAME, FOREST, BADOINE...

Campagne et nature
DU 26 AU 30 JUIL.
MÉNESTREAU-EN-VILLETTE (46)
FERME PÉDAGOGIQUE, DÉCOUVERTE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE, DÉCOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT.

Poney et nautique
DU 16 AU 20 AOÛT
BAR-SUR-SEINE (110)
ÉQUILATON, PAROLE, ANIMATIONS NAUTIQUES, BADOINE.

Poney passion
DU 23 AU 27 AOÛT
SAINT-QUEN-DU-TILLEUL (27)
ÉQUILATON, FERME PÉDAGOGIQUE, ATELIER ÉQUESTRE, ATELIER FOUR À PAÏN.

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS
WWW.BRIEDESRIVIERESETCHATEAUX.FR
OU 01 60 66 67 10

* Dès 6 ans, à condition que l'enfant soit déjà scolarisé en CP.
** Bons CAF acceptés.



www.briedesrivieresetchateaux.fr

NATURE ET ENVIRONNEMENT

Le rucher communal se réinstalle

Une équipe composée d'une apicultrice et de cinq apiculteurs de Féricy (Elisabeth, Simon, Alain, Daniel, Jean-Luc, Jeff) vient de relancer le rucher communal. A nouveau installé dans le parc du Domaine de la Salle, vous pouvez apercevoir les ruches au détour d'une promenade mais ne vous en approchez pas !

Une colonie a été achetée et depuis le 9 mai un essaim a été capturé rue de l'Eglise (provenant d'une colonie dans le clocher) puis installé au rucher qui compte 5 ruches. Pour reconstituer le cheptel, nous comptons sur les essaimage des abeilles qui peuvent avoir lieu à partir du mois d'avril et mai. Si un essaim s'installe dans votre jardin, contactez-nous directement ou via la mairie.

Un essaimage est impressionnant mais sans réel danger car les abeilles recherchent une nouvelle maison et n'ont pas encore de miel à protéger.



Appel aux astronomes amateurs

Il y a deux ans, la première Nuit des étoiles était organisée au croisement des routes de la Plaine et de Machault. Les conditions météo étaient très bonnes, la Lune, Jupiter et Saturne étaient au rendez-vous.

Nous envisageons d'organiser une nouvelle édition samedi 7 août, dans le respect des conditions sanitaires du moment. Nous recherchons des amateurs possédant des lunettes astronomiques ou télescopes qui souhaiteraient partager leurs connaissances lors de cette soirée.

Jean-Emmanuel "Jeff" Flory - sherpa@club-internet.fr



PAROLES DE FÉRICIENS

La commune s'engage dans la stérilisation des chats errants



Stériliser votre chat est un acte de protection de votre animal. Stériliser, c'est prolonger son espérance de vie en diminuant les risques de cancer, de maladie.

Stériliser, c'est éviter les comportements intempestifs (marquage de territoire, agressions, miaulements durant les chaleurs).

Stériliser, c'est éviter les portées non désirées.

La stérilisation favorise une meilleure relation avec votre animal et votre famille.

Elle contribue à la préservation de la faune sauvage (un chat stérilisé chasse moins).

C'est le moyen pour réguler la population féline. Un couple de chats donne, en 4 ans, une population de 20 000 chats. La plupart des chats errants sont issus des chats domestiques abandonnés par leur propriétaire.

Féricy pourrait être confronté à cette situation si la mairie n'avait pas été sensible à cette cause. En effet, le code rural et de la pêche maritime prévoit qu'un maire peut faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, afin de les faire stériliser et de les relâcher sur les lieux où ils ont été capturés. Il s'agit donc d'une possibilité et non d'une obligation. Un partenariat a été mis en place avec le cabinet vétérinaire du Châtelet-en-Brie et un chat a déjà été stérilisé. Un deuxième le sera bientôt.

Une proposition de loi visant à la stérilisation obligatoire des chats errants est en cours d'étude au Sénat. La Belgique, depuis 2016, a montré l'exemple.

Il convient à chacun de prendre ses responsabilités. Faisons preuve de citoyenneté à notre tour.

RETOUR EN IMAGES

24 AVRIL

Le 1^{er} atelier de confection d'un herbier des végétaux de la commune affiche complet !



2 MAI

Entre jardins privés et chemins bucoliques du village, la déambulation printanière proposée par l'association Les Quinconces a séduit un large public.



23 MAI

Enfants et adultes se sont retrouvés à la salle de la Source pour participer aux ateliers proposés par Jean-Emmanuel Flory, Jacques Cosso et Lucas Levert dans le cadre de La Fête de la nature.

CITOYENNETÉ

► Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin : nouvelle procédure de vote par procuration

Maprocuration.gouv.fr est un nouveau service en ligne qui

permet un suivi numérique de votre demande de procuration électorale. Vous n'avez pas de nouveau compte à créer, pas de document à imprimer ni de formulaire papier à remplir.

1. Rendez-vous sur le site maprocuration.gouv.fr et authentifiez-vous via FranceConnect.
2. Saisissez votre demande de procuration.
3. Rendez-vous dans la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police de votre choix pour faire valider votre identité et votre procuration en ligne.
4. Une fois que vous avez reçu la confirmation par courriel que votre procuration est validée par les forces de l'ordre et la mairie, informez votre mandataire qu'il pourra se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

La commune recherche des bénévoles pour la tenue des bureaux de vote les 20 et 27 juin. Les personnes pourront être vaccinées en priorité avant les élections. Si vous êtes intéressés, contactez la mairie

EN BREF

► Les impôts fonciers n'augmenteront pas en 2021

Lors de la séance du 23 avril, le conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour le maintien des taux d'imposition pour la taxe foncière bâti (40,36%) et pour la taxe foncière non bâti (52,36%). Les recettes ainsi attendues s'élèvent à 254 805 €.

► La commune teste le led pour l'éclairage public

La lanterne située en face de la mairie a été équipée d'une lampe à led de 50 watts en remplacement de son ancienne lampe à sodium de 150 watts. Le test sera mené jusqu'à la fin de l'année afin de vérifier la durabilité de la lampe. Au terme de cette période, une réflexion sera engagée avec le SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne) sur le déploiement du led qui permettrait de réduire la facture énergétique de la commune et de diminuer la pollution lumineuse vers le ciel, atténuant ainsi les effets nocifs sur la faune et sur la flore.

► Où lire les comptes-rendus des conseils municipaux ?

Le conseil municipal se réunit en moyenne une fois par mois. Les comptes-rendus des séances sont affichés sous 8 jours dans les vitrines et sur les panneaux d'affichage. Ils sont également mis en ligne sur le site de la mairie fericy.fr/la_mairie/compte-rendu.



ANIMATION

Avec les beaux jours, arrivent les nouvelles mesures de déconfinement qui permettent le retour des rendez-vous culturels et festifs !

► Exposition de Céline Letournel

Du 5 au 19 juin à la Salle de la Source.
Les mercredis et samedis de 14h à 18h. Les jeudis et vendredis de 17h à 19h.

Céline Letournel est photographe, vidéaste et auteur. Le travail qu'elle mène à travers la résidence artistique territoriale « Lieux communs – lecture publique, lectures uniques » questionne les pratiques de lectures publiques et personnelles des habitants de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux. Son exposition, commandée de la CCBRC, présente trois années de travail sur les pratiques des lecteurs en mettant en lumière les actions menées par les bibliothèques du réseau de lecture publique. Céline Letournel présentera son travail ainsi que des activités ludiques samedi 12 juin à partir de 17h30 dans le cadre de la Nuit du Conte. Elle animera également un vidéomaton dimanche 13 juin de 14h à 18h.

► La Nuit du conte

Samedi 12 juin, de 17h30 à 21h30 dans le parc du Domaine de la Salle.

Les Foyers ruraux de Seine-et-Marne ont de nouveau choisi Féricy pour organiser la 3^e édition de la Nuit du Conte. Le temps d'une soirée, laissez-vous porter par la magie du conte à travers des balades accompagnées au cœur du parc verdoyant du Domaine de la Salle.

> Parcours enfants/familles (à partir de 4 ans) : départs à 18h, 18h15, 18h30, 18h45, 19h00.

> Parcours ados/adultes : départs à 20h30 et à 21h00.

Entrée libre sur réservation en mairie au 01 64 23 85 26 ou par mail lanuitduconte@fdfr77.org

A cette occasion, l'association Les Quinconces proposera une buvette avec de la restauration légère.

► Vide-grenier

Dimanche 13 juin de 8h à 18h, rue de Ferland

C'est le moment de faire du tri dans les bacs à jouets, les armoires et les greniers et de vous installer rue de Ferland. Vous pouvez réserver votre emplacement au tarif de 5€ le mètre linéaire (les 2 premiers mètres sont gratuits pour les Fériciens et le 1^{er} mètre est gratuit pour les associations fériciennes). Les fonds collectés serviront à la rénovation de la toiture de l'église. Vous souhaitez contribuer à cette collecte autrement ? Vous pouvez faire un gâteau qui sera vendu sur le stand de la mairie à cet effet.

Au programme de la journée : tombola, concours de vélos fleuris, jeux en bois, concert du Bigre Band des Conservatoires de Melun-Vaux-le-Pénil sur le temps du déjeuner, restauration

proposée par Féricy Culture Loisirs.

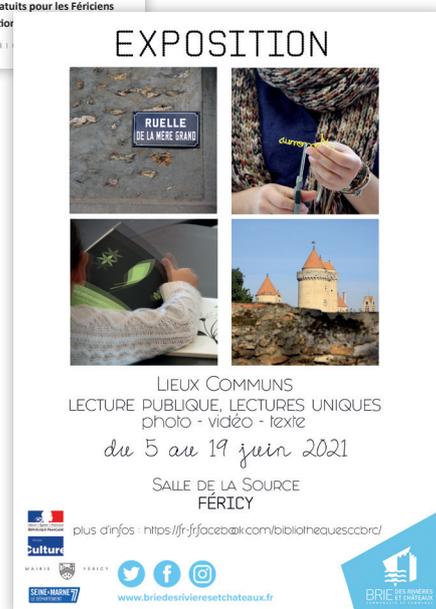
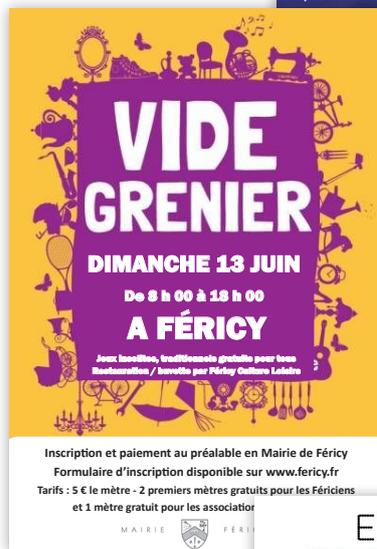
Informations, réservations des emplacements et inscriptions comme bénévole auprès de la mairie.

► Feu de la Saint-Jean

Samedi 10 juillet dans le parc du Domaine de la Salle.

Féricy Culture Loisirs vous invite à venir nombreux autour du grand feu de joie qui sera allumé à la tombée de la nuit. Restauration sur place.

Attention, ces dates sont susceptibles d'évoluer en fonction des annonces sanitaires.



ÉCOLE

Bientôt la retraite pour Monsieur et Madame Jacques

Cela fait 41 ans que Monsieur et Madame Jacques enseignent après avoir fréquenté l'École normale primaire ensemble. D'abord comme remplaçants, puis comme instituteurs. Ils sillonnent les écoles de Seine-et-Marne, de Roissy-en-Brie à Chevry-en-Sereine, en passant par Soignolles, Provins, Longperrier, Nandy ou encore Le Châtelet-en-Brie. Il y a 24 ans, Madame Jacques posait ses cahiers d'institutrice à Machault. Monsieur Jacques la suivra dix ans plus tard.

Madame Jacques prend sous son aile les élèves de petite et de moyenne section. « J'aime les petits », confie-t-elle. « Moi, c'est le contraire, enchaîne Monsieur Jacques, j'aimais bien les CM mais je me suis rapproché des petits en vieillissant ». Il dira bientôt au revoir à ses élèves de grande section et de CP. Ils ont vu défiler les ministres de l'Éducation nationale et les réformes qui vont avec. Proscrire la dictée, remettre la dictée. Modifier les rythmes scolaires... « Au bout de quelques années on s'y fait » sourient-ils. Et puis il y a eu l'arrivée du numérique. « Nous devons remplir de plus en plus de formulaires pour évaluer les enfants. Sur le fond, c'est pareil mais c'est la forme qui change. Nous sommes parfois désemparés par la modernité de ces nouveaux outils. » L'école à distance imposée par la crise sanitaire liée au COVID aura fini de rendre le numérique incontournable dans leur quotidien d'instituteurs.

Si la longue parenthèse COVID a perturbé la dernière ligne droite de la carrière de Monsieur et de Madame Jacques, elle a également renforcé les liens tissés avec les parents d'élèves et les a confortés dans leur satisfaction d'enseigner à Machault. « Nous sommes écoutés et soutenus par les parents. Les enfants sont dégourdis et heureux dans leurs familles. C'est très agréable ».

Une certaine complicité se lit dans le couple. Ils parlent de leur plaisir à travailler ensemble, de leur maison qui est devenue une annexe de l'école (une pièce entière est remplie de classeurs, de livres, d'albums photos), des nombreux projets qui ont vu le jour comme les classes découvertes, la venue d'un musher ou la semaine cirque durant laquelle « les enfants couraient pour venir à l'école ! ».

« Nous n'avons jamais eu l'impression de travailler. Les enfants nous fatiguent mais ils nous apportent beaucoup d'énergie aussi. Ils sont tellement vrais, tellement agréables ! Ils vont nous manquer. Mais nous allons continuer à les suivre car nous sommes amis avec beaucoup de parents ». L'émotion est palpable.

Après toute cette activité et du temps retrouvé, à quoi les futurs retraités vont-ils occuper leurs journées ? « Je vais concrétiser une passion qui me tient depuis tout jeune et que j'avais mise de côté : l'écriture, savoure Monsieur Jacques. J'ai tellement embêté ma femme avec ça. »

Et Madame Jacques de poursuivre : « nous allons nous occuper de nos parents et de nos enfants, faire des travaux dans la maison, voyager, nous engager dans des associations, prendre le temps d'aller voir des amis ».

En attendant, il y a encore la kermesse et la fête de fin d'an-

née à organiser en espérant que les dispositions sanitaires le permettront. Et puis, le pot de départ. « La retraite ça n'est pas la fin, c'est l'ouverture vers une nouvelle vie ».

Madame Jacques, Monsieur Jacques, tous les parents et les élèves vous remercient pour votre engagement et vous souhaitent une très belle retraite !



IMPRESSION : MAIRIE DE FÉRICY

DIRECTEUR DE PUBLICATION : JEAN-LUC GERMAIN

RÉDACTION : MANEL BOURGES,
JEAN EMMANUEL "JEFF" FLORY, FRÉDÉRIQUE HALL,
CAROLINE LABOUREUR

CRÉATION GRAPHIQUE : PAUL ALLEYRAT

PHOTOS : J. FLORY, F. HALL

DISTRIBUTION : L'ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES

CONTACT : COMMUNICATION@FERICY.FR



MAIRIE DE FÉRICY

1 RUE DE LORETTE

01 64 23 85 26

WWW.FERICY.FR

MAIRIE.FERICY@WANADOO.FR